



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TRACFIN



E R M E S

Télédeclarez en ligne !

ERMES est un dispositif de déclaration dématérialisé par Internet. Il permet aux professionnels assujettis de s'inscrire et de saisir les formulaires de déclaration de soupçon et les envoyer à Tracfin via une interface conviviale, performante et ergonomique. ERMES permet également d'échanger des fichiers avec Tracfin, notamment de répondre aux demandes de droits de communication.

Ce système bénéficie d'un haut niveau de sécurité assurant la confidentialité des données envoyées.

COMMENT ACCEDER A ERMES ?

► Depuis le site internet de Tracfin : www.economie.gouv.fr/tracfin

L'application ERMES est accessible sur la page « Accueil » du site internet, onglet « Déclarer ».

Tracfin
CELLULE FRANÇAISE DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME

Accueil Missions Circuits financiers clandestins Déclarants **Déclarer** Publications International FAQ

Actualités

Signature des lignes directrices LCB/FT des professions d'administrateur judiciaire et de mandataire judiciaire - 26/09/2018

Tracfin est un Service de renseignement placé sous l'autorité du Ministère de l'Action et des Comptes publics. Il concourt au développement d'une économie saine en luttant contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Service est chargé de recueillir, analyser et enrichir les déclarations de soupçons que les professionnels assujettis sont tenus, par la loi, de lui déclarer. Tracfin n'est pas habilité à recevoir et traiter les informations transmises par des particuliers.

Document de synthèse - lignes directrices des professions d'AJMJ - application/pdf - 571.78 Ko - 26/09/2018

Organigramme de Tracfin - application/pdf - 362.09 Ko - 09/05/2018

Plaquette de présentation de Tracfin - application/pdf - 949.1 Ko - 14/05/2018

Dernière publication

Publication des premières lignes directrices LAB/FT de la profession d'huissier de justice - 18/09/2018

TRACFIN et la Chambre Nationale des Huissiers de Justice (CNHJ) publient pour la première fois les lignes directrices conjointes anti-blanchiment et financement du terrorisme (LAB/FT) de la profession d'huissier de justice.

► En accès direct : <https://tracfin.finances.gouv.fr>

Tracfin Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

Bienvenue sur Ermes, le site de téléprocédure de Tracfin

Informations sur la téléprocédure

Demande d'inscription

Connaitre Tracfin: visitez notre [site institutionnel](#)

Vous êtes inscrit au service :

Authentification simple

Authentification forte

Accès au service via certificat

Revenir à la page précédente

→ Besoin d'aide ?

COMMENT S'INSCRIRE ?

Si vous télédéclarez pour la 1^{ère} fois, vous devez vous inscrire.

Cliquez sur « [Demande d'inscription](#) ».

Après avoir lu les conditions générales d'utilisation, cocher la case « [J'ai lu et pris connaissance des conditions d'utilisation du service](#) », puis cliquer sur le bouton « [Continuez vers le formulaire d'inscription](#) ».

Seront requises les informations concernant :

- » les coordonnées de l'organisme pour lequel l'utilisateur est habilité à déclarer ;
- » les coordonnées de l'utilisateur, le choix d'un rôle (déclarant ou correspondant, voir ci-contre) ;
- » la possibilité de charger des éléments d'identification et le choix d'un mode d'authentification.

Si vous êtes responsable LAB/FT de votre entité, vous pouvez désigner un ou plusieurs déclarants ou correspondants lors de votre inscription.

Un formulaire de désignation est à votre disposition sur le site Internet de Tracfin : www.economie.gouv.fr > Déclarer

« DÉCLARANT » ET « CORRESPONDANT »

Les professionnels concernés par la lutte anti-blanchiment (notaires, experts-comptables, commissaires aux comptes, agents immobiliers...) doivent désigner nominativement auprès de Tracfin les personnes chargées d'assurer les fonctions de « déclarant » et, le cas échéant, de « correspondant » :

- le déclarant est seul chargé de la transmission des déclarations auprès de Tracfin ;
- un correspondant peut être désigné, afin de traiter toute demande de communication de pièces ou documents de Tracfin. »

Coordonnées de votre organisme			
Profession *	<input type="text"/>	N° identification Tracfin (si connu)	<input type="text"/>
Libellé de votre organisme *	<input type="text"/>	Numéro d'identifiant professionnel *	<input type="text"/> <i>SIREN</i>
N° voie	<input type="text"/>	Complément N° voie	<input type="text"/>
Type de voie	<input type="text"/>	Voie *	<input type="text"/>
Code Postal *	<input type="text"/>	Complément	<input type="text"/>
Fax	<input type="text"/>	Ville *	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Pays *	FRANCE
		Email	<input type="text"/>

Vos coordonnées			
Nom *	<input type="text"/>	Prénom *	<input type="text"/>
Téléphone *	<input type="text"/>	Fax	<input type="text"/>

Attention, les champs marqués d'une étoile orange * sont obligatoires.

Pour que Tracfin puisse valider votre inscription, il conviendra de joindre à votre inscription le Kbis permettant d'établir votre situation professionnelle.

L'AUTHENTIFICATION

Il existe deux sortes d'authentification : simple et forte. L'authentification forte est privilégiée par les déclarants dont le volume déclaratif est significatif. Généralement, l'authentification simple, par l'identifiant et le mot de passe, est retenue par les déclarants occasionnels.

Identification simple : la case « Identifiant et mot de passe » est cochée.

L'identifiant doit obligatoirement comporter au moins 8 caractères, dont au moins 1 chiffre, 1 majuscule et 1 minuscule.

Le mot de passe doit être composé d'au moins 8 caractères dont au moins 1 lettre minuscule, 1 lettre majuscule, 1 chiffre et 1 caractère spécial.

Identification forte : la case « Authentification forte » est cochée.

Après le chargement du certificat d'authentification, saisir le code de vérification et cliquer sur « Passer à l'étape finale ».

Un écran récapitulant l'ensemble des éléments saisis apparaît. Cliquer alors sur « Valider ma demande d'inscription ».

LES FONCTIONNALITÉS SUPPLÉMENTAIRES DE L'AUTHENTIFICATION FORTE

- » Synthèse de l'activité déclarative
- » Brouillons multiples de déclarations de soupçon
- » Workflow de validation entre les correspondants et les déclarants d'une même structure
- » Envoi par lot des déclarations

The screenshot shows a two-step authentication process. The first step, titled 'Authentification', offers two options: 'Identifiant et mot de passe (ne nécessite aucun pré-requis)' which is selected, and 'Authentification forte (nécessite un certificat)'. The second step, titled 'Code de vérification', displays a CAPTCHA image with the code '4ASE1' and a 'Générer une autre image' link. Below the CAPTCHA is an input field. Navigation buttons 'Etape précédente' and 'Passer à l'étape finale' are visible at the bottom.

VOTRE INSCRIPTION EST **TERMINÉE**. **ATTENTION, LE NUMÉRO DE TÉLÉDECLARANT QUI S’AFFICHE SERVIRA À SIGNER ÉLECTRONIQUEMENT CHAQUE DÉCLARATION ENVOYÉE À TRACFIN. CELUI-CI EST STRICTEMENT PERSONNEL ET CONFIDENTIEL, IL NE DOIT JAMAIS ÊTRE DIFFUSÉ.**

Votre inscription ne sera effective qu'après validation de celle-ci par Tracfin. Un mail de confirmation d'inscription sera envoyé à l'adresse stipulée dans le formulaire d'inscription.

Le délai de désactivation d'un compte inutilisé est fixé à 2 ans. L'utilisateur est informé de la désactivation prochaine de son compte, par mail, 180 jours puis 90 jours avant la fermeture. Pour réinitialiser ce délai, il suffit de se connecter au compte

COMMENT SAISIR UNE DECLARATION DE SOUPÇON ?

ATTENTION, LE NUMÉRO DE DÉCLARANT DEVRA IMPERATIVEMENT ÊTRE RENSEIGNÉ EN FIN DE SAISIE DE LA DÉCLARATION DE SOUPÇON.

Gérer mon compte Vos paramètres de compte et préférences	Déclarer Vos déclarations, brouillons, validations, ...
Consulter Vos suivis de déclarations, ...	Vos échanges Vos suivis de échanges, ...

Pour accéder au formulaire de déclaration de soupçon, cliquer sur « Déclarer » puis sur « Déclaration de soupçon ». Vous pouvez également reprendre la saisie d'un brouillon de déclaration déjà créé.

Synthèse depuis votre dernière connexion		
Envoyé par	Créé le	Etat

Déclaration de soupçon
accéder au formulaire

Communication systématique d'opération
accéder au formulaire

Vos derniers brouillons

Envoyé par	Créé le	Etat	Ref. Interne	Complément
[masqué]	26/11/2013 16:55:07	Brouillon		Non  

Etape 1

Vos coordonnées, préalablement saisies lors de votre inscription à ERMES, sont intégrées automatiquement.

Déclaration au titre du code monétaire et financier

[Enregistrer brouillon](#) [Import ancien format](#)

1 Informations sur le déclarant et l'envoi temps estimé : 5 min.	2 Rédaction de la déclaration temps estimé : 20 min.	3 Informations sur les personnes physiques et morales temps estimé : 15 min.	4 Relecture et validation de votre saisie temps estimé : 5 min.
---	---	---	--

Etape 1

Organisme	
Libellé de l'organisme	Banque du pérou et du chili
Numéro d'identifiant professionnel	1234567890
Adresse	2 Bis Boulevard du trone 75002 paris FRANCE
Téléphone	Fax

[Modifier ces données dans mon espace personnel](#)

à propos de l'envoi

Date de la déclaration *

Votre référence interne *

Etape 2

Vous devez ensuite remplir le cadre « À propos de l'envoi ».

Déclaration

Déclaration au titre du chiffre 1 de l'article L561-15 du CMF

Transmission de document(s) complémentaire à une déclaration antérieure

Vous ne souhaitez pas recevoir d'accusé de réception

Personne habilitée à être contactée pour information sur ce dossier (si différente du déclarant)

pièces jointes

Vous souhaitez joindre des pièces à cette déclaration

Pièce jointe 1

+

Type de document *	Libellé *	Date *
Contrat		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Etape suivante

Pour joindre un document, cliquer sur la case « Vous souhaitez joindre des pièces sur ce dossier », puis indiquer un type de document, un libellé, une date et charger le fichier à l'aide du bouton « Parcourir ».

Pour ajouter une deuxième pièce jointe, cliquer sur +.

Une fois les pièces intégrées, cliquer sur « étape suivante ».

L'ajout de pièces jointes appuyant l'analyse des faits est indispensable. La liste de pièces jointes utiles (CNI, KBIS, statuts, documents bancaires, comptables, notariés, etc.) n'est pas exhaustive.

- » la taille maximum d'une pièce jointe est de 20 Mo
- » 10 pièces jointes maximum

En cas de dépassement du nombre de pièces jointes, n'envoyez que les pièces indispensables. Tracfin se chargera de vous demander des compléments le cas échéant.

Etape 3

Les formulaires « Rédaction de la déclaration » et « Informations sur les personnes physiques et morales » sont également **obligatoires**.

L'exposé des faits est le cœur de la déclaration. Il doit contenir une présentation des personnes visées, des éléments de contexte, une description précise des faits et la caractérisation du soupçon.

Il est recommandé de remplir cette partie le plus précisément possible.

Étape 4

Enregistrement, impression, signature avec le n° de télédéclarant et envoi à Tracfin.

La navigation entre les différentes étapes est autorisée.

Il suffit de cliquer sur les numéros d'étapes.

Votre saisie peut être enregistrée quand vous le souhaitez.

Les brouillons sont conservés 6 mois dans l'application.

The screenshot displays a progress bar at the top with four numbered steps: 1. Informations sur le déclarant et l'envoi (5 min), 2. Rédaction de la déclaration (10 min), 3. Informations sur les personnes physiques et morales (15 min), and 4. Relecture et validation de votre saisie (5 min). Below the progress bar, the text reads 'Étape 4' and 'La saisie de votre déclaration est maintenant terminée. Vous pouvez cliquer sur les numéros d'étapes (1,2,3) pour les vérifier ou les modifier avant validation.' A dark bar labeled 'Sauvegarde de la déclaration' contains three buttons: 'Enregistrer le brouillon', 'Exporter au format XML', and 'Imprimer au format PDF'. A warning icon and text state: 'Attention : après validation de l'envoi, vous n'aurez plus accès aux données de la déclaration.' Below this is another dark bar labeled 'Envoi de la déclaration'. A text field prompts the user to enter their 'Numéro de télédéclarant *' with a red line pointing to the label. At the bottom are two buttons: 'Retourner à l'accueil' and 'Envoyer la déclaration à Tracfin'.

Si vous souhaitez conserver une copie de votre déclaration, vous pouvez l'exporter au format PDF ou au format XML.

BESOIN D'AIDE ?

- **J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE**

Vous avez la possibilité de demander un nouveau mot de passe depuis la page de connexion

- **J'AI PERDU MON N° DE TÉLÉDECLARANT OU JE RENCONTRE UN PROBLÈME DÉCLARATIF**

Contactez Tracfin via l'adresse : ermes.tracfin@finances.gouv.fr

- **J'AI UN PROBLÈME TECHNIQUE**

Contactez le SUPPORT TECHNIQUE au 04.76.41.77.51

Le service support étant externalisé, les demandes sont prises en charge par des personnes ne faisant pas partie du Service Tracfin et à ce titre, non habilités à connaître des faits et des éléments communiqués au Service. **Aucun élément opérationnel lié au soupçon ou aux opérations ne doit être communiqué au support technique.**

ERMES

Télédéclarez en ligne !

TRACFIN

10 rue Auguste Blanqui
93 186 Montreuil Cedex
téléphone 01 57 53 27 00
crf.france@finances.gouv.fr



www.economie.gouv.fr/tracfin